

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 28 juin 2018

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Martine CESARI - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Martine VASSAL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Gaby CHARROUX - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSÈS - Danielle MILON.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECO 023-3907/18/BM

■ Attribution d'une subvention à l'association Incubateur Impulse - Approbation d'une convention

MET 18/7116/BM

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'incubateur inter-universitaire Impulse porté par l'association de préfiguration de l'incubateur inter-universitaire de l'académie d'Aix-Marseille a été créé dans le cadre de la loi sur l'innovation de 1999. Il associe l'Université Aix-Marseille, l'Université d'Avignon, le CEA, l'INSERM, le CNRS, L'Ecole Centrale Marseille, l'Ecole des Mines de Saint-Etienne, l'ENSAM, et l'IRD. Il est soutenu financièrement par le Ministère de la Recherche, les Fonds Européens et par les collectivités locales. Il fait partie du réseau national RETIS des acteurs de l'innovation.

L'incubateur inter-universitaire Impulse est une structure de détection et d'accompagnement aux projets de création d'entreprises innovantes en liaison avec des laboratoires de recherche, portés par des chercheurs, des étudiants ou des entrepreneurs.

Sa mission consiste à :

- valoriser les résultats de la recherche publique française en les transformant en entreprises innovantes,
- apporter un soutien aux projets innovants issus de la recherche publique,
- favoriser la création d'entreprises et d'emplois,
- Sensibiliser plus largement la communauté scientifique au transfert de technologie et à la création d'entreprise.

38 % des projets incubés par Impulse concernent les sciences de la vie et de la santé, 37 % sont issus des sciences et technologies de l'ingénieur, 20 % des sciences et technologies de l'information, du numérique et 5 % des sciences humaines et sociales.

L'incubateur peut affecter une aide financière de l'ordre de 30 000 à 40 000 euros sur les projets qu'il accompagne.

Signé le 28 Juin 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 25 Juillet 2018

L'incubateur Impulse propose un accompagnement personnalisé durant 2 ans en interne avec ses propres équipes (certifié par un label Qualité ANFOR) et dispose également de services mutualisés tels que :

- un pool d'experts au service des porteurs de projet,
- des formations à l'entrepreneuriat dédiées,
- une mise à disposition de ressources et moyens.

L'incubateur Impulse est un maillon essentiel dans la chaîne de l'innovation au sein de la Métropole d'Aix-Marseille Provence. Situé en aval des laboratoires de recherche publics, il se positionne en lien avec le dispositif Pépinières développé sur la Métropole, tant avec Grand Luminy, qu'avec Marseille Innovation sur les sciences pour l'ingénieur et le numérique, et qu'avec les pépinières innovantes du Pays d'Aix. Depuis sa création, l'incubateur Impulse a investi plus de 11 millions d'euros dans l'accompagnement de 170 projets donnant lieu à la création de 140 entreprises innovantes pour près de 800 emplois directs et 239 millions d'euros d'investissement privé cumulé sur ces entreprises.

A titre indicatif, durant l'année 2017, 19 projets, dont 10 nouveaux, ont été accompagnés avec la création de 7 entreprises et près d'une centaine d'emplois directs créés.

En complément des animations réservées aux « incubés » (demi-journée d'information une fois par mois, réunion du club des « incubés », Impulse a pu déployer une série d'actions sur le territoire en faveur de l'émergence et de la consolidation de projets d'entreprises innovantes :

- Programme d'animations récurrentes : « Rencontres d'Impulse » avec des réunions sur la valorisation à la protection de l'innovation, les dispositifs de soutien à la création et au développement d'entreprises innovantes.
- Journée portes ouvertes « Sciences et créations d'entreprises » au Technopôle de Château-Gombert qui rassemble entreprises et acteurs de l'écosystème.
- Participation aux salons et colloques professionnels.
- Participation aux assemblées des pôles de compétitivité partenaires.
- Participation aux comités de sélection du Fonds d'Innovation Marseille-Provence (dispositif de soutien aux entreprises innovantes du Conseil de Territoire Marseille-Provence).
- Participation aux comités de sélection du Dispositif d'Amorçage de Provence (dispositif de soutien aux entreprises innovantes du Conseil de Territoire du Pays d'Aix).
- Prescription de concours visant les entreprises innovantes en région et préparation de la présentation des entreprises accompagnées.

En 2018, le cœur de métier de l'incubateur restera :

- La poursuite de l'accompagnement des projets intégrés en 2016 et 2017,
- L'affectation d'une aide financière pour les projets qu'il accompagne,
- L'intégration d'une dizaine de nouveaux projets au programme d'incubation,
- L'adossement aux pépinières du territoire pour le développement des projets incubés,
- La sensibilisation et l'information auprès des universités et établissements de recherche,
- La sensibilisation, formation et information auprès des porteurs de projet,
- La sensibilisation et l'information auprès d'un large public

Le partenariat avec les pôles de compétitivité, les pépinières et la SATT Sud Est reste un axe majeur afin de mutualiser leurs solutions d'accompagnement, leur sourcing, et faire bénéficier les entreprises et les projets incubés d'une meilleure ouverture à l'international et à la collaboration technologique et commerciale.

Par ailleurs, les actions d'animation de l'année 2017 seront reconduites, et l'intégration d'une dizaine de nouveaux projets de création d'entreprises et de leur accompagnement est prévue.

Signé le 28 Juin 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 25 Juillet 2018

Le budget prévisionnel de l'incubateur Impulse pour 2018 s'élève à 450 000 euros, si l'on ne tient pas compte de l'accompagnement financier des projets suivis.

Pour ces actions spécifiques au titre de la valorisation de la recherche publique et de sa transformation en projet d'entreprise, le soutien financier de la Métropole Aix-Marseille Provence à l'incubateur IMPULSE porté par l'Association de préfiguration de l'incubateur inter-universitaire de l'académie-d'Aix-Marseille s'élèvera à 55 000 euros, représentant 12,22 % du budget prévisionnel 2018.

Ce soutien financier se répartit comme suit :

- 30.000 € seront pris en charge par le Conseil de Territoire Marseille Provence (CT1).
- 25.000 € seront pris en charge par le Conseil de Territoire du Pays d'Aix (CT2).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN009-11/16/CC du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil au Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n° HN 021-049/16/CM du 7 avril 2016 adoptant le règlement budgétaire et financier de la Métropole ;
- La lettre de saisine du Président de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire de Marseille Provence du 26 juin 2018 ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 21 juin 2018.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur, Considérant

- L'intérêt de l'action de l'incubateur Impulse porté par l'Association de préfiguration de l'incubateur inter-universitaire de l'académie d'Aix-Marseille pour la valorisation entrepreneuriale de la recherche universitaire

Délibère

Article 1 :

Est attribuée à l'association Incubateur Impulse une subvention de 55.000 €.

Celle-ci est prise en charge à hauteur de :

- 30.000 € par le Conseil de Territoire Marseille Provence (CT1)
- 25.000 € par le Conseil de Territoire du Pays d'Aix (CT2).

Article 2 :

Est approuvée la convention d'objectifs ci-annexée.

Signé le 28 Juin 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 25 Juillet 2018

Article 3 :

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention et tout document afférent.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué
Enseignement supérieur, Recherche et
Santé

Frédéric COLLART